



## Excès de vitesse avec voiture du garagiste

-----  
Par Visiteur

Bonjour, je me suis fait prendre par un radar sur l'A14 avec la voiture de mon garagiste qui vient de recevoir le pv. comment faire pour disculper mon garagiste? doit-il absolument donner mon identité? de plus le radar à été placé sur une portion à 90 et je roulais à cette vitesse, je ne comprend pas ce pv. merci pour votre réponse.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Deux solutions sont possibles. Dans la première, vous reconnaissez l'infraction et limitez les pots cassés. Dans la deuxième, vous jouez le tout pour le tout.

1) Votre garagiste déclare ne pas connaître l'identité de la personne qui conduisait. Il démontre qu'il ne conduisait pas lui même la voiture (preuve assez facile dans la plupart des cas). Votre garagiste est condamné à payer l'amende et uniquement l'amende. Vous la lui remboursez. Résultat: Personne n'aura de points en moins sur le permis.

2) Votre garagiste balance votre nom. Le marteau de la justice s'abat sur vous, vous contestez l'infraction, demandez la photo, et vous essayez de chercher la petite bête pour démontrer que vous ne pouviez pas rouler à la vitesse indiquée sur le radar (preuve très difficile en pratique: ON est typiquement dans un droit où le juge se dit toujours: Si je lui accorde sa demande, je devrai le faire pour les 10000 automobilistes qui viendront après.) Si vous voulez que les juges appliquent bien le Droit, vous êtes obligé, en pratique, d'aller en appel.

Bien cordialement.